

**Prévoyance professionnelle
Gate Gourmet (PGG)**

Comptes annuels 2010

Sommaire	Page
Avant-propos	3
Comptes annuels	4
Annexe	7
1 Bases et organisation	7
1.1 Forme juridique et but.....	7
1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie.....	7
1.3 Indication de l'acte et règlements	7
1.4 Organe de direction paritaire / droit de signature.....	7
1.5 Experts, organe de contrôle, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance	8
1.6 Employeurs affiliés	8
2 Membres actifs et rentiers.....	8
2.1 Membres actifs et membres externes	8
2.2 Bénéficiaires de rentes	9
3 Nature de l'application du but	9
3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance.....	9
3.2 Financement, méthode de financement.....	10
3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance	11
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	11
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	11
4.2 Principes comptables et d'évaluation.....	11
5 Risques techniques / couverture des risques / degré de couverture	12
5.1 Genre de couverture de risques, réassurance	12
5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne	12
5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP.....	13
5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités.....	13
5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle	14
5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives.....	14
5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2.....	16
6 Explications sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant	16
6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements	16
6.2 Utilisation des extensions (article 50 OPP2).....	17
6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs	18
6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement	19
6.5 Instruments financiers dérivés en cours	22
6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune	22
6.7 Valeur vénale et partenaire contract. des papiers valeurs sous Securities Lending.....	24
7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	26
7.1 Bilan.....	26
7.2 Compte d'exploitation	27
8 Demandes de l'autorité de surveillance	28
9 Autres informations relatives à la situation financière.....	28
10 Evénements postérieurs à la date du bilan.....	30
Rapport de l'organe de contrôle	31

Avant-propos

Chères/chers destinataires,

A la relance des marchés financiers de l'année 2009 a succédé une année 2010 pleine de changements.

La Suisse a relativement bien maîtrisé la crise. Comparé aux USA et aux pays de l'euro, le produit intérieur brut s'est clairement moins affaibli et il s'est ensuite redressé plus rapidement. La comparaison du chômage est également plus favorable pour notre pays, avec tout juste 4% pour la Suisse comparé aux 8 – 10% des USA et des pays de l'euro.

Les actions ont pris de l'allure sur la base de la conjoncture attrayante, ainsi le marché suisse s'est amélioré de tout juste 1%. Mesuré en CHF, les marchés américain et asiatique ont cependant rapporté plus de 4%, l'Europa a par contre perdu 7% en raison de la crise de l'euro. Les obligations suisses ont persévéré à un haut niveau grâce aux intérêts bas. Il n'y a pas eu de perte, mais pas de bons revenus non plus. Les obligations en euros ternissent l'image, à nouveau en raison des pertes de devises.

La forte revalorisation du franc suisse par rapport à d'autres monnaies laisse généralement des traces dans tous les placements étrangers. La conséquence est une année avec un rendement nul, ce qui signifie aussi pour la caisse une réduction du degré de couverture, qui a baissé de 105.6% à 103.8%.

L'évolution future est incertaine. Une possible augmentation des intérêts, des séquelles de la crise financière dans le marché familial, le comportement des consommateurs et la crise dans les pays de l'euro influenceront l'environnement.

La prévoyance professionnelle en suisse est discutée publiquement de manière controversée. Après la votation sur le taux de conversion en mars 2010, les problèmes structurels ne sont pas réglés. Le Conseil de fondation utilise les plus récentes informations disponibles concernant la démographie et l'espérance de vie afin de pouvoir fournir les prestations de la caisse aussi à long terme et de pouvoir offrir aux plus jeunes générations la garantie pour leurs prestations de vieillesse.

Lors des élections de renouvellement du Conseil de fondation pour la période 2011-2014, Leonard Biaggi a été remplacé par Robert Knutson pour le cercle des collaborateurs de Genève.

A nouveau en 6 séances, les placements de la fortune ont été contrôlés et adaptés, quelques articles du règlement ont été renouvelés, la liquidation partielle de la CGP a été traitée et elle a pu être terminée en 2010. Le Conseil de fondation avait décidé de virer les fonds individuellement aux ayants droit alors que l'intérêt accumulé et la nouvelle évaluation des obligations liquidées ont été utilisés en faveur de la PGG.

L'effectif des assurés a augmenté de 90 assurés à nouvellement 985 durant l'année sous révision (Gategroup Corporate (+5), unité de Genève (+16), unité de Zurich (+69)).

A cette occasion, je tiens à adresser mes chaleureux remerciements à tout le Conseil de fondation de la PGG, à l'expert en prévoyance professionnelle, au contrôleur d'investissements ainsi qu'au gérant et à PFS pour leur collaboration, toujours excellente et empreinte de professionnalisme.

Thomas Foehn, Président PGG

Comptes annuels 2010

Bilan

ACTIFS	Index Annexe	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Placements de la fortune	6.4	173'171'115	166'588'382
Liquidités		19'822'363	3'395'566
Créances envers employeur	7.1.1	536'836	494'931
Créances	7.1.2	252'745	302'817
Obligations CHF		25'953'936	24'343'877
Obligations EUR		9'952'444	28'359'891
Prêts hypothécaires	6.4.2	5'670'859	5'600'859
Biens immobiliers	6.6.1	41'916'389	37'670'513
Actions Suisse		15'920'648	14'238'585
Actions Europe		9'556'947	9'657'033
Actions Amérique N. (y c. couverture sur devises)		6'623'281	5'876'906
Actions Pacifique		9'610'561	8'725'890
Actions Emerging Markets		5'152'419	4'582'544
Private Equity	6.4.3	3'456'595	4'193'059
Hedge Funds (incl. couverture sur devises)	6.6.3	15'104'916	15'460'519
Commodities		3'640'175	3'685'392
Compte de régularisation actifs	7.1.3	1'776'431	1'654'188
Total Actifs		174'947'545	168'242'570
PASSIFS			
Dettes		1'299'362	1'046'467
Prestations de libre passage		259'198	746'278
Versement de capitaux retraités et survivants		981'306	224'358
Autres dettes	7.1.4	58'858	75'831
Compte de régularisation passifs	7.1.5	88'646	83'909
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		167'231'483	158'864'512
Capital de prévoyance assurés actifs	5.2	107'681'327	108'948'335
Capital de prévoyance rentiers	5.4	51'262'156	44'145'177
Provisions techniques	5.6	8'288'000	5'771'000
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	6'328'054	8'247'682
Capital de fondation / fonds libres / Découvert		0	0
Etat en début de période		0	-7'116'260
Excédent de recettes		0	7'116'260
Total passifs		174'947'545	168'242'570

Compte d'exploitation

	Index Annexe	2010 CHF	2009 CHF
Contributions et apports ordinaires et autres		8'391'663	6'185'277
Cotisations d'épargne salariés		2'162'129	2'109'699
Cotisations d'épargne employeur		2'727'970	2'650'444
Primes de risque salariés		645'195	623'156
Primes de risque employeur		772'499	742'175
Apports uniques salariés		59'784	59'803
Apport réserve de fluctuation de valeur (li- quidation partielle CGP)	9.2	2'024'086	0
Prestations d'entrée		18'284'963	2'345'044
Apports de libre passage		2'709'282	2'240'044
Apport succession (liquidation part. CGP)	9.2	15'381'999	0
Versements paiements anticipés LFEPL / divorces		193'682	105'000
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		26'676'626	8'530'321
Prestations réglementaires		-11'776'825	-4'993'299
Rentes de vieillesse		-2'245'529	-1'945'017
Rentes d'enfants de retraités		-5'740	-6'076
Rentes de survivants		-185'390	-154'409
Rentes d'orphelins		-3'390	-3'390
Rentes d'invalidité		-445'881	-424'168
Rentes d'enfants d'invalides		-35'105	-43'487
Prestations en capital à la retraite		-4'193'520	-1'884'647
Prestations en capital succession (liquid. part. CGP)	9.2	-4'507'940	0
Prestations en capital en cas de décès et invalidité		-154'329	-532'107
Prestations de sortie		-8'384'965	-8'113'130
Prestations de libre passage lors de sorties		-2'725'757	-7'083'630
Prestations libre passage succession (liqu. part. CGP)	9.2	-5'018'535	0
Retraits anticipés LFEPL et versements suite divorces	7.2.1	-640'673	-1'029'500
Sorties pour prestations et retraits anticipés		-20'161'790	-13'106'429
Modifications capitaux de prévoyance et provisions techniques		-8'366'971	3'772'282
Dissolution capital de prévoyance assurés actifs	5.2	3'305'609	6'660'361
Constitution capital de prévoyance rentiers	5.4	-7'116'979	-2'958'453
Constitution de provisions techniques	5.6	-2'517'000	2'160'000
Rémunération du capital d'épargne	5.2	-2'038'601	-2'089'626
Frais d'assurance	7.2.2	-96'816	-47'601
Résultat net de la partie assurance		-1'948'951	-851'427

	Index Annexe	2010 CHF	2009 CHF
Résultat net du placement de la fortune	6.6	443'777	16'643'815
Résultat des liquidités		-317'917	46'807
Résultat des obligations CHF		849'078	1'707'226
Résultat des obligations EUR		-4'570'639	1'719'260
Résultat des prêts hypothécaires		138'546	150'971
Résultat des biens immobiliers	6.6.1	3'178'404	1'959'836
Résultat des actions Suisse		153'937	2'537'532
Résultat des actions Europe		-613'335	2'334'873
Résultat des actions Amérique du Nord (inclus couverture sur devise)		368'531	1'060'637
Résultat des actions Pacifique		384'482	1'564'423
Résultat des actions Emerging Markets		369'875	1'858'647
Résultat du Private Equity	6.6.2	95'770	-1'080'653
Résultat des Hedge Funds (inclus couverture sur devise)	6.6.3	573'918	2'172'188
Résultat des Commodities		-45'217	693'512
Résultat du Securities Lending	6.7	43'156	76'384
Frais de gestion du placement de la fortune	7.2.3	-147'255	-127'807
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		-17'556	-30'021
Autres revenus		4'191	2'523
Frais d'administration	7.2.4	-418'645	-430'969
Excédent de dépenses / recettes avant modification de la réserve de fluctuation de valeur		-1'919'628	15'363'942
Dissolution/constitution de réserve de fluctuation de valeur	6.3	1'919'628	-8'247'682
Excédent de recettes		0	7'116'260

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 *Forme juridique et but*

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland (PGG) est une fondation créée par Gate Gourmet Switzerland SARL, au sens des articles 80 ss CC, article 331 CO et article 48, alinéa 2 LPP. La fondation a son siège à Kloten, le domicile de Gate Gourmet Switzerland SARL. Elle est soumise à surveillance légale.

La fondation a pour objet d'organiser la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'application pour les salariés de la société fondatrice et des entreprises qui lui sont étroitement liées économiquement ainsi que pour leurs proches et survivants contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 *Enregistrement LPP et fonds de garantie*

La fondation est enregistrée sous le numéro d'ordre ZH 1372 au registre de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich. L'institution de prévoyance est assujettie à la loi sur le libre passage et elle est ainsi rattachée au fonds de garantie.

1.3 *Indication de l'acte et règlements*

La fondation a été créée par acte officiel du 11 novembre 2002 et inscrite au Registre du commerce du canton de Zurich le 13 décembre 2002.

Indication des règlements:

Règlement	Approuvé le	Valable dès
Règlement des prestations	21 novembre 2008	1er janvier 2009
Règlement de liquidation partielle	19 février 2010	19 février 2010*
Règlement des provisions	19 février 2010	31 décembre 2009
Règlement interne et organisationnel	30 janvier 2003	1er janvier 2003
Règlement des élections	5 novembre 2003	5 novembre 2003
Règlement des placements	19 février 2010	1er janvier 2010

* sous réserve de l'accord / décision de l'autorité de surveillance

1.4 *Organe de direction paritaire / droit de signature*

Le Conseil de fondation se compose des membres suivants le 31 décembre 2010:

Représentants de l'employeur		Représentants du personnel	
		Durée du mandat 1.1.2007 – 31.12.2010	
Thomas Föhn	Président*	Kurt Brunner	Vice-président*
Mark Zimmermann	Membre*	Léonard Biaggi	Membre*
Brigitte Studer	Membre*	Karl Rawyler	Membre*
Charles Ackermann	Membre*	Sabine Kubatz	Membre*

En 2010, des élections de renouvellement des représentants du personnel ont eu lieu. Avec une majorité relative de voix, Monsieur Robert Knutson a été élu nouveau membre du Conseil de fondation dès le 1.1.2011 pour le lieu de travail Genève. Il remplace Monsieur Léonard Biaggi. Les autres représentants du personnel ont été réélus tacitement pour un nouveau mandat.

Direction / comptabilité	
Benno Halter	Gérant*
Doris Pongelli	Remplaçante du gérant, comptable*
Erich Thurnherr	Remplaçant de la comptable *

*= droit de signature collective à deux

1.5 Experts, organe de contrôle, contrôleur d'investissements, autorité de surveillance

Experts en prévoyance	Dipeka AG, Peter K. Bachmann, 8048 Zurich
Organe de contrôle	BDO AG, 8031 Zurich
Contrôleur d'investissements	Complementa Investment-Controlling AG, 9015 St. Gall
Autorité de surveillance	Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, 8090 Zurich

1.6 Employeurs affiliés

Aucun

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Membres actifs et membres externes

Gate Gourmet Switzerland SARL, Unité de Zurich

	2010	2009
Effectif initial le 1.1.	631	675
Entrées	169	29
Sorties	-71	-62
Retraites	-25	-8
Décès	-2	-1
Cas d'invalidité	-2	-2
Effectif final le 31.12.	700	631
Avoirs vieillesse le 31.12.	81'194'366	83'830'577

Gate Gourmet Switzerland SARL, Unité de Genève

	2010	2009
Effectif initial le 1.1.	183	175
Entrées	57	43
Sorties	-38	-31
Retraites	-3	-4
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	199	183
Avoirs vieillesse le 31.12.	19'083'624	18'335'531

Gate Gourmet Switzerland GmbH, gategroup Corporate Office

	2010	2009
Effectif initial le 1.1.	81	76
Entrées	26	22
Sorties	-21	-17
Retraites	0	0
Décès	0	0
Cas d'invalidité	0	0
Effectif final le 31.12.	86	81
Avoirs vieillesse le 31.12.	7'403'337	6'782'227

Total PGG

	2010	2009	Modif. par rapp. an précédent
Effectif initial le 1.1.	895	926	-31
Entrées	252	94	158
Sorties	-130	-110	-20
Retraites	-28	-12	-16
Décès	-2	-1	-1
Cas d'invalidité	-2	-2	0
Effectif final le 31.12.	985	895	90
Avoirs vieillesse le 31.12.	107'681'327	108'948'335	-1'267'008

Répartition selon l'âge LPP le 31.12.	Femmes		Hommes		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
18 - 24	14	13	20	22	34	35
25 - 34	105	77	130	94	235	171
35 - 44	94	87	174	167	268	254
45 - 54	101	88	191	188	292	276
55 - 65	53	54	103	105	156	159
Total	367	319	618	576	985	895

L'âge moyen de tous les assurés actifs de la PGG s'élève à 42.9 ans (année précédente: 43.4).

2.2 Bénéficiaires de rentes

Types de rentes	Femmes		Hommes		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Rentes de vieillesse	26	21	70	57	96	78
Rentes d'invalidité	13	13	17	17	30	30
Rentes de viduité	7	6	0	0	7	6
Rentes d'enfants	13	16	3	4	16	20
Total	59	56	90	78	149	134

Un bénéficiaire de rente reçoit, sur la base d'une invalidité partielle, une rente d'invalidité ainsi qu'une rente de vieillesse.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication du règlement des prestations et des plans de prévoyance

Toutes les salariées et tous les salariés assujettis à la LPP sont admis à la prévoyance professionnelle. De plus, sur la base d'une annexe au règlement des prestations dont la validité est limi-

tée au 31 décembre 2007, la possibilité existe d'une souscription externe après la sortie de la société affiliée.

Le règlement des prestations est basé sur la primauté des contributions.

Le droit à une prestation de vieillesse ordinaire naît après l'âge de 63 ans révolus. Un retrait anticipé de la prestation de vieillesse est possible au plus tôt 5 ans avant l'âge de la retraite ordinaire. La prestation de vieillesse peut être retirée sous forme d'une indemnité unique en capital ou d'une rente de vieillesse viagère. Les taux de conversion pour les rentes de vieillesse sont calculés collectivement en fonction de l'âge.

La rente d'invalidité correspond à 6% de l'avoir de vieillesse prévu à l'âge de 63 ans, l'extrapolation se faisant avec un taux d'intérêt de 2.5%.

La rente de conjoint s'élève à 85% de la rente d'invalidité. Sur demande écrite, la fondation accorde les mêmes prestations au partenaire qu'au conjoint, pour autant que les conditions stipulées dans le règlement soient remplies. En cas de décès d'assurés non mariés n'ayant pas désigné un partenaire, un capital de décès est versé à hauteur de l'avoir de vieillesse accumulé.

Pour chaque enfant, les rentes d'enfants se montent à 10% du dernier salaire assuré et à 15% en cas d'orphelin de père et de mère.

3.2 Financement, méthode de financement

Les assurés peuvent choisir entre le « plan d'épargne standard » et le « plan d'épargne plus ». Le choix du plan d'épargne intervient lors de l'entrée à la PGG. Sans information de l'assuré, les cotisations sont prélevées selon le „plan d'épargne standard“. Un changement de plan d'épargne est chaque fois possible au 1^{er} janvier et il demeure valable pour toute l'année civile suivante. Une information appropriée de l'assuré doit avoir lieu jusqu'au 30 novembre.

Les cotisations en vigueur pour la prévoyance vieillesse (avoirs de vieillesse) s'élèvent à:

Age	Standard employeur	Standard salarié	Plan d'épargne Plus employeur	Plan d'épargne Plus salarié
17 – 24	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
25 – 34	5,5 %	4,5 %	5,5 %	5,5 %
35 – 44	7,5 %	5,5 %	7,5 %	7,5 %
45 – 54	9,0 %	7,0 %	9,0 %	9,0 %
55 – 63	10,5 %	8,5 %	10,5 %	10,5 %

La cotisation pour l'assurance risque décès et invalidité se monte à 4.2% du salaire assuré, 2,3% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 1,9% du salaire assuré par le salarié. Pour les collaborateurs de Gate Gourmet Switzerland, unité de Genève, la cotisation risque se monte à 4,2% du salaire assuré, 2,1% du salaire assuré étant financés par l'employeur et 2,1% du salaire assuré par le salarié.

Les coûts d'administration, ceux pour le placement de la fortune ainsi que les contributions au fonds de garantie sont pris en charge par la fondation.

3.3 *Autres informations sur l'activité de prévoyance*

Pour l'administration et la gestion des affaires, la fondation a conclu un contrat de prestations avec PFS Pension Fund Services AG. Le 1^{er} janvier 2010, le contrat a été à nouveau prorogé pour 3 ans.

4 **Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence**

4.1 *Confirmation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26*

Les comptes annuels de la fondation correspondent aux directives de Swiss GAAP RPC 26.

4.2 *Principes comptables et d'évaluation*

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation se font conformément aux prescriptions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, reflètent la situation financière réelle au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Dans les comptes annuels, les placements sont évalués comme suit:

Catégorie	Méthode d'évaluation
Liquidités	Valeur nominale, respectiv. vénale
Créances	Valeur nominale
Obligations CHF	Valeur vénale
Obligations EUR	Valeur vénale
Prêts hypothécaires	Valeur nominale
Biens immobiliers	Valeur vénale
Actions Suisse	Valeur vénale
Actions Europe	Valeur vénale
Actions Amérique du Nord	Valeur vénale
Actions Pacifique	Valeur vénale
Actions Emerging Markets	Valeur vénale
Private Equity	Négociables : valeur vénale Non négociables: Net Asset Value
Hedge Funds	Valeur vénale
Commodities	Valeur vénale

Les actifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de référence, les frais et revenus au cours du jour respectif.

5 Risques techniques / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Genre de couverture de risques, réassurance

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland est une caisse de pensions autonome. Jusqu'au 31 décembre 2009, elle a pris tous les risques à sa charge et elle n'a conclu aucun contrat d'assurance. Dans la fondation, une provision est constituée pour les fluctuations à court terme.

Dès le 1er janvier 2010, la fondation a conclu un contrat d'assurance Stop Loss (contrat no. 78'542) avec la Zürich Versicherungs-Gesellschaft AG (validité du 01.01.2010 au 31.12.2012). Le contrat Stop Loss a les repères suivants:

Réassurance	Dès le 1.1.2010 Zürich Versicherung, en CHF
Préjudice unique maximal assuré	1'500'000
Préjudice supérieur maximal assuré par année	23'000'000
Montant de la franchise annuelle en % de la somme salariale prise en compte	8.050%
Montant de la prime annuelle minimale	48'000
En % de la somme salariale prise en compte	0.153%

5.2 Evolution et rémunération des avoirs d'épargne

Evolution et rémunération des avoirs d'épargne	2010 CHF	2009 CHF
Etat des avoirs d'épargne le	108'948'335	113'519'070
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	-3'305'609	-6'660'361
<i>Cotisations d'épargne salariés</i>	<i>2'162'129</i>	<i>2'109'699</i>
<i>Cotisations d'épargne employeur</i>	<i>2'727'970</i>	<i>2'650'444</i>
<i>Apports uniques salariés</i>	<i>59'784</i>	<i>59'803</i>
<i>Apports de libre passage</i>	<i>2'709'282</i>	<i>2'240'044</i>
<i>Versements retraits anticipés LFEPL / divorces</i>	<i>193'682</i>	<i>105'000</i>
<i>Prestations de libre passage lors de sorties</i>	<i>-2'725'757</i>	<i>-7'083'630</i>
<i>Retraits/paiements anticipés LFEPL suite divorces</i>	<i>-640'673</i>	<i>-1'029'500</i>
<i>Dissolution suite retraite, décès, invalidité</i>	<i>-13'647'550</i>	<i>-5'712'221</i>
<i>Versement suite succession (liquidation partielle CGP)</i>	<i>15'381'999</i>	<i>0</i>
<i>Prestations libre passage suite succession (li part CGP)</i>	<i>-5'018'535</i>	<i>0</i>
<i>Prestations en capital retraités suite succession (liquidation partielle CGP)</i>	<i>-4'507'940</i>	<i>0</i>
Rémunération des avoirs d'épargne	2'038'601	2'089'626
Total capital de prévoyance assurés actifs le 31.12.	107'681'327	108'948'335
Taux d'intérêt pour la rémunération des avoirs vieillesse selon la LPP (assurés actifs le 1.1.2011 et sorties, respectivement retraites jusqu'au 31.12.2010)	2%	2%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir vieillesse surobligatoire (assurés actifs le 1.1.2011)	2%	2%
Taux d'intérêt pour la rémunération de l'avoir vieillesse surobligatoire (sorties, respectivement retraites jusqu'au 31.12.2010)	0%	0%

Conformément à l'article 7 du règlement des prestations, le Conseil de fondation peut fixer le taux d'intérêt pour l'année écoulée lorsqu'il connaît les résultats annuels. Durant l'année de référence, le Conseil de fondation a fait usage de cette possibilité et il n'a pris en considération aucun intérêt pour des calculs de prestations ou des versements d'avoirs subobligatoires en cours d'exercice. Sur la base de la situation financière de la fondation, lors de sa séance du 9 décembre 2010, le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs vieillesse 2010 de la manière suivante:

- 1) Tous les actifs le 1.1.2011: 2% sur l'ensemble de l'avoir vieillesse (parts LPP obligatoire et subobligatoire)
- 2) Sorties, resp. retraites avant, respectivement le 31.12.2010: 2% sur part LPP obligatoire.

5.3 Somme des comptes de vieillesse selon LPP

Somme des comptes de vieillesse selon LPP	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Somme des avoirs de vieillesse	107'681'327	108'948'335
Dont part selon LPP	46'526'704	47'147'004

Les avoirs des cas d'invalidité en suspens sont compris dans ces montants.

5.4 Evolution du capital de couverture pour les retraités

Evolution du capital de couverture pour les retraités	2010	2009
	CHF	CHF
Etat du capital de couverture le 1.1	44'145'177	41'186'724
Constitution du capital de prévoyance retraités	7'116'979	2'958'453
<i>Constitution suite retraite, décès et invalidité</i>	<i>13'647'550</i>	<i>5'712'221</i>
<i>Dissolution suite prestations en capital, décès et invalidité</i>	<i>-4'347'849</i>	<i>-2'416'754</i>
<i>Dissolution suite versement de rentes</i>	<i>-2'921'036</i>	<i>-2'576'546</i>
<i>Constitution suite transfert de capital du capital épargne actifs au capital de couverture rentiers (liquid. part. CGP)</i>	<i>4'507'940</i>	<i>0</i>
<i>Dissolution suite prestations en capital ex succession (liquid. part. CGP)</i>	<i>-4'507'940</i>	<i>0</i>
<i>Rémunération technique</i>	<i>1'670'000</i>	<i>1'435'726</i>
<i>Perte nouvelles rentes invalidité</i>	<i>170'400</i>	<i>527'312</i>
<i>Gain, respectivement perte de retraite</i>	<i>-200'200</i>	<i>52'743</i>
<i>Gain / perte nouveaux rentiers cas de décès</i>	<i>-2'200</i>	<i>116'890</i>
<i>Perte de mortalité, respectivement gain</i>	<i>829'959</i>	<i>112'000</i>
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	<i>-12'166</i>	<i>-5'139</i>
<i>Gain décès rentiers</i>	<i>-1'717'479</i>	<i>0</i>
Total capital de prévoyance retraités le 31.12	51'262'156	44'145'177

La constitution suite retraites, décès et invalidité correspond à l'avoir de vieillesse des nouveaux rentiers au moment de la retraite. Détails sur les formes de prestations choisies lors de la retraite :

Retraites et forme de retrait de la prestation	2010		2009	
	CHF	%	CHF	%
Avoirs de vieillesse lors de la retraite	13'647'550		5'712'221	
Dont retrait du capital	4'347'849	32%	2'416'754	42%
Dont retrait de rentes	9'299'701	68%	3'295'467	58%

Conformément à la décision du Conseil de fondation du 9 décembre 2010, les rentes en cours n'ont pas été adaptées au coût de la vie, ceci sur la base de la situation financière actuelle.

Capital de couverture retraités	31.12.2010	31.12.2009	Modif. par rapp. an
	CHF	CHF	précédent
Capital de couverture rentes de vieillesse	39'809'882	33'013'777	6'796'105
Capital de couverture rentes de conjoints	2'845'443	2'612'171	233'272
Capital de couverture rentes d'invalidité	8'256'261	8'160'841	95'420
Capital de couverture rentes d'enfants	350'570	358'388	-7'818
Total capital de prévoyance retraités	51'262'156	44'145'177	7'116'979

5.5 Résultats de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été réalisée le 31 décembre 2008. L'expert confirme ce qui suit au sens de l'article 53, paragraphe 2 LPP:

- Le 31.12.2008, la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland présente un degré de couverture de 95.6% au sens de l'article 44 OPP2. Il existe ainsi un léger découvert soumis à déclaration s'élevant à CHF 7'116'260.
- En application de l'article 65c LPP, des mesures d'assainissement ont été prises et les prestations sont garanties à l'échéance.
- Les mesures prises correspondent aux directives de l'article 65d LPP. Leur efficacité dépend des futurs revenus des capitaux.
- Exception faite d'une liquidation totale, l'institution de prévoyance offre une garantie suffisante quant à sa capacité à remplir ses obligations courantes.
- Les dispositions réglementaires sur les prestations et le financement correspondent aux prescriptions légales.

5.6 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles significatives

Bases actuarielles	
Bases appliquées	LPP 2005
Taux d'intérêt technique	3.5%

La LPP 2005 a été choisie en tant que base actuarielle. Cette base est fondée sur les données de 12 grandes caisses de pensions de droit privé pour les années 1999 - 2004.

Le taux d'intérêt technique se monte à 3.5%. Le calcul des provisions a été réalisé avec la méthode statique.

Composition des provisions techniques	31.12.2010	31.12.2009	Modif. par rapp. an
	CHF	CHF	précédent
Provision pour augmentation l'espérance de vie	1'538'000	1'071'000	467'000
Provision pour les risques décès et invalidité	2'090'000	1'910'000	180'000
Provision pour les cas AI en suspens	4'660'000	2'790'000	1'870'000
Total des provisions techniques	8'288'000	5'771'000	2'517'000

La provision pour l'augmentation de l'espérance de vie sert au financement des coûts d'adaptation lors de changement de bases biométriques. Lors de la première application des nouvelles bases biométriques, cette provision est dissoute. La provision pour l'espérance de vie des retraités se monte à 3.0 (année précédente 2.5%) du capital de prévoyance des rentes en cours.

Pour la couverture des fluctuations à court terme de l'évolution du risque, une provision (provision pour les risques décès et invalidité) est constituée. Le montant de la provision est calculé selon une méthode de mathématique d'assurance, sur la base de la somme du préjudice attendue au moyen de la répartition totale des préjudices théoriques de risques, en tenant compte des cotisations de risque et de la nouvelle réassurance Stop Loss.

Provisions pour cas AI en suspens : au 31 décembre 2010, la décision concernant l'octroi de prestations d'invalidité est en suspens pour 27 assurés (année précédente : 18.) Une provision

est constituée pour les cas où la Prévoyance professionnelle Gate Gourmet Switzerland devra fort probablement verser des prestations. La base de calcul correspond à la somme des différences entre les valeurs présumées des futures rentes d'invalidité et les prestations de libre passage appliquées en cas d'invalidité. Sur la base de l'augmentation marquée des cas AI en suspens, cette provision a dû être augmentée de CHF 1'870'000.

Résultat net du secteur assurances	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Recettes primes de risque	1'417'694	1'365'331
<i>Primes de risque employeur</i>	<i>772'499</i>	<i>742'175</i>
<i>Primes de risque salariés</i>	<i>645'195</i>	<i>623'156</i>
Evolution du risque actuariel	931'685	-803'806
<i>Gain décès actifs, respectivement perte</i>	<i>2'200</i>	<i>-116'890</i>
<i>Préjudices invalidité</i>	<i>-170'400</i>	<i>-527'312</i>
<i>Gain retraites, respectivement perte</i>	<i>200'200</i>	<i>-52'743</i>
<i>Suppression de rentes d'enfants</i>	<i>12'166</i>	<i>5'139</i>
<i>Gain décès rentiers</i>	<i>1'717'478</i>	<i>0</i>
<i>Perte mortalité rentiers</i>	<i>-829'959</i>	<i>-112'000</i>
Dépenses assurance	-96'816	-47'601
Modification provisions techniques	-2'517'000	2'160'000
Solde évolution du risque	-264'437	2'673'924
Rémunération du capital d'épargne	-2'038'601	-2'089'625
Intérêt technique sur capital de prévoyance retraités	-1'670'000	-1'435'727
Ajustement capital de prévoyance assurés actifs	0	0
Prestations suite succession liquidation partielle CGP (part collective)	2'024'086	0
Résultat net du secteur assurances	-1'948'952	-851'427

Durant l'année de référence, il y a eu 2 cas de décès d'actifs (gain décès CHF -2'200) et 2 nouveaux retraités invalides (somme du préjudice CHF -170'400). Les 20 retraites avec versement sous forme de rente du capital d'épargne ont permis un gain de CHF 200'200. La perte de mortalité (coûts de longévité de vie) s'est élevée à CHF -829'959. Dans l'ensemble, il en est résulté un solde de l'évolution du risque de CHF -264'437.

5.7 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF	Modif. par rapp. an précédent
Total des actifs en valeurs vénales	174'947'545	168'242'570	6'704'975
Déduction des dettes	-1'299'362	-1'046'467	-252'895
Déduction de la régulation des passifs	-88'646	-83'909	-4'737
Fortune disponible (fd)	173'559'537	167'112'194	6'447'343
Capital de prévoyance assurés actifs	107'681'327	108'948'335	-1'267'008
Capital de prévoyance retraités	51'262'156	44'145'177	7'116'979
Provisions techniques	8'288'000	5'771'000	2'517'000
Capital de prévoyance nécessaire (cp)	167'231'483	158'864'512	8'366'971
Couverture excédentaire/découvert selon l'article 44, paragraphe 1 OPP2 (fd ./ cp)	6'328'054	8'247'682	
Degré de couverture selon l'article 44, paragraphe 1 OPP2 (fd x 100 / cp)	103.8%	105.2%	

Le degré de couverture selon l'article 44, paragraphe 1 OPP2 s'élève à 103.8% à la date de la clôture du bilan.

6 Explications sur le placement de la fortune et le résultat net en résultant

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement des placements

Selon le règlement des placements, le Conseil de fondation est responsable de l'établissement et de la réalisation de la stratégie de placement. En tant qu'organe supérieur, le Conseil de fondation détermine les buts et les principes, de même que l'exécution et la surveillance du placement de la fortune. Il est par conséquent responsable du soin à apporter au choix des personnes auxquelles il en délègue l'exécution.

En principe, la gestion de la fortune se fait via des mandats externes à des sociétés de gestion du patrimoine, respectivement des Institutional Funds. Les placements immobiliers sont des placements indirects par une fondation de placement. Les prêts hypothécaires sont gérés par PFS Pension Fund Services. Les placements en titres sont en règle générale des placements indexés.

Le reporting mensuel et le contrôle des investissements sont confiés à Complementa Investment-Controlling AG. La comptabilité des papiers valeurs est tenue par PFS Pension Fund Services AG.

Catégorie	Mandataire gestion de la fortune	Gestionnaire du portefeuille
Obligations CHF	Julius Bär/Syz AM CHF Bond Fund	Banque Syz & Co. AG
Obligations EUR	State Street EMU Government Bond Index Fund	State Street Global Advisors
Prêts hypothécaires	Hypothèques aux destinataires	PFS Pension Fund Services AG
Biens immobiliers	Fondation de placement Turidomus	Pensimo Management AG
Actions Suisse	State Street MSCI Switzerland CTF	State Street Global Advisors
Actions Europe	State Street MSCI Europe Index CTF	State Street Global Advisors
Actions Amérique du Nord	State Street United States MSCI CTF State Street Canada MSCI CTF	State Street Global Advisors
Actions Pacifique	State Street Australia MSCI CTF State Street Hong Kong MSCI CTF State Street Japan MSCI CTF State Street New Zealand MSCI CTF State Street Singapore MSCI CTF	State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors State Street Global Advisors

Actions Emerging Markets	State Street Daily Active Emerging Markets CTF Sara Pro Institutional Fund Emerging Markets	State Street Global Advisors Banque Sarasin & Cie AG
Private Equity	Partners Group Secondary 2004 resp. Secondary 2006, L.P. Actions PFS AG	Partners Group Gestion propre
Hedge Funds	Mesirow Absolute Return Fund Magnitude International Fund Prisma Spectrum Fund	Mesirow Financial Magnitude International Prisma Capital Partners
Commodities	Pictet (CH) Solutions-Institutional Commodities Fund	Pictet & Cie.

6.2 Utilisation des extensions (article 50 OPP2)

Se fondant sur le règlement des placements en vigueur, la PGG poursuit une stratégie d'investissement (SAA) qui, pour les points suivants, peut mener ou respectivement a mené, pendant l'exercice sous révision, à une extension des directives de placement définies dans l'OPP2:

Limite OPP2	Part SAA	Part le 31.12.2010	Limite OPP2	Article OPP2
Devises étrangères (sans garantie)	40%	28.2%	30%	55e

Le Conseil de fondation confirme qu'il connaît les chances et les risques liés à l'utilisation des extensions des possibilités de placements selon l'article 4.8 du règlement des placements et qu'il en tient compte de façon appropriée, par le biais d'une répartition des risques, en s'appuyant sur des données géographiques et spécifiques aux devises et aux secteurs.

Avec la stratégie de placement choisie, le potentiel d'augmentation de la valeur des actions existant – pour le maintien du pouvoir d'achat des futures prestations de rentes - peut être épuisé en comparaison à long terme. Les actions étrangères représentent, selon SAA, environ 68% de l'ensemble des placements en actions de l'institution de prévoyance. Une part plus élevée d'actions suisses serait de manière significative plus mal diversifiée concernant les risques inhérents aux titres individuels, au marché et aux secteurs.

Les obligations en devises représentent, selon SAA, tout juste 55% des placements en obligations de l'institution de prévoyance. Pour la fondation, ceci améliore la diversification sur diverses courbes d'intérêts et, en particulier, la liquidité et la diversification des débiteurs des placements en obligations sont améliorées. Sans garantie correspondante, il en résulte alors des risques de devises qui, durant l'année sous révision, concernant les placements en euros, se sont avérés clairement négatifs sur le résultat. Le Conseil de fondation a réagi à cette évolution avec la vente de CHF 14 millions des CHF 24 millions d'obligations en EUR.

Par la garantie partielle des taux de change (au moyen d'opérations à terme avec la banque de dépôt), – actuellement des USD – ce risque de devises est diminué. La part de devises indiquée ci-dessus à la clôture du bilan est présentée de manière nette (part résiduelle de l'exposition des devises après leur protection). Pour l'évaluation des écarts par rapport aux directives OPP2, cette position nette est déterminante.

Il a été fait appel à des spécialistes qui, pour l'estimation de la capacité de risque, du règlement des placements en vigueur et du choix du Manager, exercent une fonction de conseil et surveillent le respect de la stratégie de placement et les instruments de placement. L'exécution du but de prévoyance, pour autant que prévisible, est aussi garantie d'après l'appréciation de la situation par le contrôleur des investissements.

De plus, le Conseil de fondation dispose d'un A&L-Monitoring périodique, dans lequel il est pris position au sujet du respect des directives de placement ainsi que de l'évolution du risque et du rendement et des recommandations et mesures sont documentées.

Le Conseil de fondation a une organisation appropriée pour le processus de placement et une application correspondante de la stratégie de placement qui garantit le soin dans le choix, la gestion et la surveillance de la situation de la fortune et en particulier du degré de couverture.

Sur la base de la justification qui précède, le respect du but de prévoyance n'est pas mis en danger ni à court terme, ni à long terme par l'élargissement de la limite de placement selon l'article 50 OPP2. Les prescriptions de l'article 50 OPP2 sont ainsi bien respectées pour l'activité de placement.

6.3 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation des valeurs

L'objectif pour la performance résulte du rendement escompté et des suppléments nécessaires pour, entre autres, les provisions actuarielles et la constitution de réserves de fluctuation des valeurs. Selon les calculs du contrôleur des investissements, la stratégie de placement de la fondation est basée sur les caractéristiques suivantes:

Caractéristiques de la stratégie de placement	2010	2009
Rendement escompté calculé	3.5%	3.5%
Perspectives de rendement (revenu espéré)	4.9%	5.8%
Risque historique	6.2%	6.2%
Réserve de fluctuation nécessaire en % de l'ensemble du capital de prévoyance et des provisions techniques	19.5%	17.9%

La stratégie de placement et la réserve de fluctuation de valeur nécessaire qui en découle a été déterminée selon les principes courants du „value at risk“. Conformément à la décision prise par le Conseil de fondation, la réserve de fluctuation de valeur nécessaire correspond à 1,5 fois la réserve de fluctuation de valeur minimale d'une année.

Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	2010 CHF	2009 CHF
Etat de la réserve de fluctuation de valeur le 1.1.	8'247'682	0
Dissolution / constitution	-1'919'628	8'247'682
Réserve de fluctuation de valeur selon le bilan	6'328'054	8'247'682
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur	32'610'139	28'436'748
Réserve de fluctuation de valeur manquante	26'282'085	20'189'066

6.4 Présentation du placement de la fortune par catégories de placement

6.4.1 Aperçu

Catégorie de placement	31.12.2010	31.12.2009	% de la fortune		SAA	Marge de fluctuation	OPP2 Art. 55
	CHF	CHF	2010	2009			
Valeurs nominales	62'189'183	62'497'941	35.9	37.5%	39%	33-45%	100%
Total liquidités	19'822'363	3'395'566	11.4	2.0%	2%	1-3%	
Liquidités CHF	19'547'773	3'076'588					
Liquidités en devises	274'590	318'978					
Créances envers employeur	536'836	494'931	0.3%	0.3%			5%
Créances	252'745	302'817	0.1%	0.2%			
Obligations CHF	25'953'936	24'343'877	15.0%	14.6%	15%	13-17%	
Obligations EUR	9'952'444	28'359'891	5.8%	17.0%	18%	16-20%	
Prêts hypothécaires	5'670'859	5'600'859	3.3%	3.4%	4%	3-5%	
Biens immobiliers	41'916'389	37'670'513	24.2%	22.6%	20%	17-23%	30%
Actions	46'863'856	43'080'958	27.1%	25.9%	28%	22-34%	50%
Actions Suisse	15'920'648	14'238'585	9.2%	8.5%	9%	7-11%	
Actions Europe	9'556'947	9'657'033	5.5%	5.8%	6%	5-7%	
Actions Amérique du Nord	6'623'281	5'876'906	3.8%	3.5%	4%	3-5%	
Actions Pacifique	9'610'561	8'725'890	5.6%	5.2%	6%	5-7%	
Actions Emerging Markets	5'152'419	4'582'544	3.0%	2.8%	3%	2-4%	
Placements non traditionnels	22'201'686	23'338'970	12.8%	14.0%	13%	7-19%	15%
Private Equity	3'456'595	4'193'059	2.0%	2.5%	2%	0-4%	
Hedge Funds	15'104'916	15'460'519	8.7%	9.3%	8%	6-10%	
Commodities	3'640'175	3'685'392	2.1%	2.2%	3%	0-5%	
Placements de la fortune	173'171'115	166'588'382	100%	100.0%	100%		
Protection des devises	4'666'143	11'317'968					
USD Hedge Funds – vente de devises	3'266'300	9'774'609					
USD Hedge Funds-produits protégés	9'852'577	4'289'084	87%	91.0%	100%	75-100%	
Actions USD	1'399'843	1'543'359	21%	27.0%	50%	0-75%	
Actions JPY	0	0		0.0%	50%	0-75%	

SAA= Asset Allocation stratégique (stratégie de placement)

Au 31 décembre 2010, il y a violation des marges supérieures de fluctuation pour les liquidités ainsi que pour les biens immobiliers. Pour les obligations en EUR, il y a violation de la marge de

fluctuation inférieure. La liquidité élevée est due à la politique d'investissement réservée. Lors de ses séances des 5 novembre et 9 décembre 2010, le Conseil de fondation a approuvé les violations temporaires des marges de fluctuation et il a agendé leur traitement à la séance de stratégie du 20 janvier 2011.

Par communication du 9.4.2010, State Street Global Advisors (SSgA) a informé que le team de placement dirigé par Daniel Hannemann à Zurich est transféré au courant du deuxième trimestre de cette même année à la banque Syz & Co SA. Ainsi, les obligations suisses et portefeuilles cash gérés par le team ont aussi passé à la banque Syz. Bien que le team ait été transféré de SSgA AG à la banque Syz, tous les partenariats demeurent inchangés. Ceci est aussi valable pour ceux avec Vontobel, qui continue d'assister le team en qualité de Execution Broker, avec Swiss & Global Asset Management, qui demeure société de direction de fonds de même que RBC Dexia, qui est engagé en tant que banque de dépôt. Le changement de fonds correspondant a été autorisé par la FINMA avec effet au 18 février 2011.

Mis à part l'avoir en cotisations du mois de décembre, il n'y a pas d'autres placements auprès de l'employeur.

Toutes les réserves individuelles selon OPP2, article 54, ont été respectées!

6.4.2 Prêts hypothécaires

Les hypothèques sont des prêts hypothécaires aux destinataires de la fondation. L'institution leur accorde des prêts hypothécaires en premier rang pour l'acquisition de leur résidence permanente, maison ou appartement habité toute l'année, ainsi que pour des résidences de vacances à usage propre situées en Suisse. Le crédit est limité à 80% de la valeur courante (respectivement 65% pour des résidences de vacances), respectivement CHF 750'000. Lors de retraites, le prêt hypothécaire doit être amorti à 65% de la valeur courante.

En plus des hypothèques variables, la fondation accorde aussi des hypothèques à taux fixe pour des durées de 3, respectivement 5 ans. Le taux d'intérêt des hypothèques variables est fixé par le Conseil de fondation en fonction des conditions du marché et, durant l'exercice sous révision, il s'est élevé à 2.5% jusqu'au 30 septembre 2010 et à 2.375% dès le 1^{er} octobre 2010. Les taux d'intérêt des hypothèques à taux fixe de trois et cinq ans sont déterminés journalièrement et ils sont basés sur le cours moyen du taux SWAP des quotes UBS, avec une majoration de 0.8%.

Les assurés qui quittent la fondation, respectivement prennent leur retraite en retirant tout leur capital, peuvent conserver leur hypothèque aux mêmes conditions. Si l'objet d'un prêt sur gage change de propriétaire, le crédit doit être remboursé à la date de la vente.

Ci-après le portefeuille des hypothèques pour l'exercice sous révision:

Evolution portefeuille des hypothèques	Nombre d'hypothèques		CHF	
	2010	2009	2010	2009
Etat le 1.1.	22	22	5'600'859	6'119'734
Progression	0	*2	0	0
Augmentations	0	0	70'000	0
Diminution résiliations	0	** -2	0	468'875
Amortissements	0	0	0	50'000
Etat le 31.12.	22	22	5'670'859	5'600'859
Dont hypothèques à taux fixe	8	6	2'017'859	1'027'859

*1 preneur d'hypothèques a nouvellement trois tranches d'hypothèques et un preneur d'hypothèques a nouvellement deux tranches d'hypothèques.

**1 preneur d'hypothèques a réduit de deux tranches d'hypothèques à une.

Le 31 décembre 2010, les prêts hypothécaires atteignaient une moyenne de 54.7% (année précédente: 55.1%). Le nombre de preneurs d'hypothèques se répartit comme suit :

Nombre de preneurs d'hypothèques	Actifs		Rentiers		Tiers	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Etat le 31.12.	*5	*7	6	4	8	8

*1 preneur d'hypothèques a trois tranches d'hypothèques et un preneur d'hypothèques a deux tranches d'hypothèques.

Les tiers sont tous d'anciens destinataires qui, lors de leur sortie, respectivement retraiter, ont retiré l'intégralité de leur capital mais ont conservé leur hypothèque auprès de la fondation selon les directives sur les hypothèques.

6.4.3 Private Equity

Le segment Private Equity comprend deux Limited Partnerships de même que des actions de PFS Pension Fund Services AG. En détail, il s'agit des positions suivantes :

Actions	Nombre		Cote CHF	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
PFS Pension Fund Services AG	120	120	51'360	37'800
Total			51'360	37'800

Limited Partnership	Commitment	Unfunded	Net Asset Value CHF	
	31.12.2010 CHF	Commitment 31.12.2010 CHF	31.12.2010	31.12.2009
Partners Group Secondary 2004 L.P.	3'751'377	227'430	1'276'971	1'908'189
Partners Group Secondary 2006 L.P.	3'751'377	563'403	2'128'264	2'247'070
Total	7'502'754	790'833	3'405'235	4'155'259
Total Private Equity	7'502'754	790'833	3'456'595	4'193'059

6.5 Instruments financiers dérivés en cours

Conformément au règlement des placements en vigueur, les placements en devises sont sécurisés. Les opérations de change à terme en cours suivantes existent à la date du bilan:

Vente de devises le	Devise	Montant local	Clôture cours à terme	Cours actuel à terme	Gain le 31.12.2010 CHF	Catégorie de placement
			Valeur CHF	Valeur CHF		
06.04.2011	USD	1'500'000.00	1.048800 1'573'200	0.933229 1'399'843	173'357	Actions USD
06.04.2011	USD	3'500'000.00	1.048800 3'670'800	0.933229 3'266'300	404'500	Hedge Funds
Total opérations de change à terme en cours				4'666'143	577'857	

Les opérations de change à terme sont couvertes par des investissements correspondants en placements de base en devises correspondantes et elles ont été conclues via UBS SA (partie adverse). Pour le Hedge Fund Mesirov Absolute Return Fund, ainsi que pour le Prisma Spectrum Fund, la couverture sur devise est déjà incluse dans le produit.

6.6 Explication du résultat net provenant du placement de la fortune

Les revenus du placement de la fortune sont détaillés dans le compte d'exploitation. Ci-après, quelques explications supplémentaires.

6.6.1 Informations sur le revenu des biens immobiliers

Revenu des biens immobiliers	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Biens immobiliers				
Fondation de placement Turidomus	3'178'404	1'959'836	41'916'389	37'670'513
<i>Groupe de placement Casareal</i>	<i>2'420'111</i>	<i>1'501'594</i>	<i>30'355'102</i>	<i>27'685'127</i>
Versement	1'257'345	1'194'480		
Modification valeur d'inventaire	1'162'766	307'114		
<i>Groupe de placement Proreal</i>	<i>758'293</i>	<i>458'242</i>	<i>11'561'287</i>	<i>9'985'386</i>
Versement	519'086	459'708		
Modification valeur d'inventaire	239'207	-1'466		

Les placements immobiliers sont des placements indirects auprès de la fondation de placement Turidomus. Les placements sont réparti en prétentions envers le groupe de placements Casareal (immeubles résidentiels) et en prétentions envers le groupe de placements Proreal (immeubles commerciaux). Le revenu se compose du dividende pour l'année en cours plus/moins la correction de l'évaluation de la valeur d'inventaire des prétentions.

6.6.2 Informations sur le revenu de Private Equity

Revenu Private Equity	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Private Equity	95'770	-1'080'653	3'456'595	4'193'059
Actions PFS AG	23'845	5'760	51'360	37'800
Actions Castle Private Equity AG		177'980		0
Partners Group Secondary 2004 L.P.	-96'209	-545'957	1'276'971	1'908'189
Partners Group Secondary 2006 L.P.	168'134	-718'436	2'128'264	2'247'070

6.6.3 Informations sur le revenu des Hedge Funds

Revenu Hedge Funds	Revenus en CHF le		Fortune en CHF le	
	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2009
Total Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	573'918	2'172'188	15'104'916	15'460'519
Magnitude International Class A	-163'370	815'472	4'847'839	5'011'209
Prisma Spectrum Fund Ltd	234'770	631'820	5'382'355	5'147'585
Couverture sur devises réalisée	-83'121	114'443		
Couverture sur devises non réalisée	404'500	73'031	404'500	1'012'641
Mesirow Absolute Return Fund	181'139	537'422	4'470'222	4'289'084

Les placements dans des Hedge Funds sont normalement effectués en USD. Afin d'éliminer le risque des devises, la fondation a conclu des opérations de change à terme pour sécuriser les USD pendant l'exercice sous révision. Pour le Mesirow Absolute Return Fund, ainsi que pour le Prisma Spectrum Fund, la couverture sur devises est déjà incluse dans le produit (le Hedge Funds Prisma a été converti en cours d'année en un hedged Share Class sécurisé), alors que le Magnitude International Fund, à la suite de la vente d'USD, est sécurisé à raison de juste 70%. Ainsi, les Hedge Funds sont globalement sécurisés à raison d'environ 90%.

6.6.4. Performance de l'ensemble de la fortune

Sur la base des calculs du contrôleur des investissements, la performance de l'ensemble de la fortune et des différentes catégories de placements est la suivante :

Performance des catégories de placements	2010	2009
Liquidités	-2.7%	-4.3%
Obligations CHF	3.5%	7.0%
Obligations EUR	-17.1%	6.5%
Prêts hypothécaires	2.5%	2.6%
Biens immobiliers	4.3%	4.3%
Actions Suisse	1.0%	21.6%
Actions Europe	-5.7%	32.8%
Actions Amérique du Nord (inclus couverture sur devises)	4.6%	25.6%
Actions Pacifique	4.5%	20.5%
Actions Emerging Markets	8.5%	68.2%
Private Equity	2.6%	-14.0%
Hedge Funds (inclus couverture sur devises)	5.7%	15.0%
Commodities	-1.2%	23.7%
Performance d'ensemble	-0.2%	10.8%

La performance a été calculée par le contrôleur des investissements selon la méthode Time Weighted Return (TWR) et déclarée nette (après déduction des coûts des placements indirects de la fortune).

Performance de l'ensemble de la fortune (résultat net du placement de la fortune par rapport à l'effectif moyen des actifs)

	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Somme de tous les actifs au début de l'exercice	168'242'570	156'556'781
Somme de tous les actifs à la fin de l'exercice	<u>174'947'545</u>	<u>168'242'570</u>
Valeur moyenne des actifs (non pondérée)	<u>171'595'058</u>	<u>162'399'676</u>
Revenu net du placement de la fortune	<u>443'777</u>	<u>16'643'815</u>
Performance sur l'ensemble de la fortune	<u>0.3%</u>	<u>10.2%</u>

6.7 Valeur vénale et partenaire contractuel des papiers valeurs sous Securities Lending

Selon le contrat Pool en vigueur avec State Street, avec les placements indexés en actions et obligations, la fondation participe à un programme de Securities Lending. Le prêt se fait au sein des canaux collectifs de placements de State Street. La fondation participe à raison de 60%, respectivement 70% aux revenus réalisés par State Street dans ce programme. Pour les catégories d'actions, les revenus sont indiqués séparément et réinvestis. Pour les placements en obligations, le calcul des revenus se fait à l'intérieur du fonds (sans versement et réinvestissement).

Concernant le programme de Securities Lending de State Street, il y a eu des changements déterminants entre octobre 2008 et août 2010.

State Street Bank et Trust Company est chargée par le Lending-Fonds de prêter des papiers valeurs du Lending-Fonds et de placer les garanties mises en dépôt par les emprunteurs dans des Collateral-Pools. A la suite des turbulences dans les marchés financiers, les Credit Spreads sur ces placements se sont développés, sur quoi les cours papiers valeurs contenus dans les portefeuilles et les valeurs d'inventaire nettes des Collateral-Pools sur une base Mark-to-Market se sont réduits. Les valeurs d'inventaire nettes ont en plus souffert de la correction dramatique des marchés globaux des actions. La valeur au comptant des papiers valeurs prêtés a diminué et la réduction du capital étranger a freiné la demande des prêteurs. Ceci a conduit à une augmentation du pourcentage sur les papiers valeurs à moyen terme dans les Collateral-Pools et renforcé les effets de l'extension des Credit Spreads sur les valeurs d'inventaire nettes des Collateral-Pools.

En résultat de ces deux effets, les placements de liquidités dans ces Collateral-Pools ont été massivement restreints et l'évaluation a été partiellement poussée en-dessous des coûts d'acquisition. Pour les canaux indirects d'actions (CTF's) un choix est possible entre des canaux avec ou sans Securities Lending, pour les obligations, State Street n'offre pas ce choix et le Securities Lending Programm est inclus dans le produit.

Conséquences pour les placements collectifs d'actions auprès de State Street

Après que, par lettre du 3 octobre 2008, des limites de restitution déjà déterminées avaient été introduites (sans conséquences matérielles déterminantes pour la fondation), par communication du 23 mars 2009, de nouvelles conditions pour la restitution mensuelle ont été introduites. Elle a été limitée à un maximum mensuel de 4% de la valeur d'inventaire nette. Pour chaque mois au courant duquel aucune restitution n'a été réalisée, le droit de restitution était augmenté de ces 4% (cumulation).

Par lettre du 7 juillet 2010, State Street Global Advisors a informé de la suppression de la restriction de marché avec les CTF's (stratégie d'actions) ainsi que de ses conséquences. En conséquence, avec effet dès août 2010, les restrictions de restitution ont été totalement supprimées pour les canaux de Lending des CTS's. Pour l'investisseur, il n'en est résulté aucun désavantage matériel.

Au jour fixé, State Street a publié la part des papiers valeurs prêtés dans les CTF. Les valeurs suivantes des papiers valeurs prêtés sont valables au 31 décembre 2010:

Catégorie	Prêtées le 31.12.2010	Dont dans des Lending Funds (CHF)	Valeur des actions prêtées (CHF)
Actions Suisse	0.35%	13'122'352	45'928
Actions Europe	1.91%	7'331'249	140'027
Actions Amérique du Nord	9.33%	5'356'064	499'721
Actions Pacifique	6.97%	8'437'170	588'071
Actions EMMA	7.07%	2'725'901	192'721
Total Actions		36'972'736	1'466'468

Conséquences du placement d'obligations en devises étrangères auprès de State Street

Par lettre du 23 mars 2009, SSgA a en outre décidé, pour reprises dans le SSgA EMU Government Bond Index Fund, d'introduire provisoirement une taxe de reprise de 3%.

Par lettre du 13 juillet 2010, State Street Global Advisors a informé de la suppression des restrictions de commerce pour les Dublin Funds (obligations devises étrangères) ainsi que de ses conséquences. Avec effet au 14 juillet 2010, la taxe de reprise a été supprimée ; les Fonds ont ainsi été totalement retirés du Securities Lending. Les Cash Collateral Pools existants ont été liquidés et la perte qui en est résultée a été débitée à la fortune du Fonds en date du 13 juillet 2010. Les conséquences immédiates sur la performance sur la Net Asset Value des obligations en euros se sont élevées à -3.13% et elles ont pesé plus lourd que les gains supplémentaires réalisés antérieurement par la taxe de restitution payée par les investisseurs perdus :

July 13th one-time impact to NAV	Estimated Accumulated Redemption Fees	Estimated Accumulated Securities Lending Income	Total Net Impact
-3.13%	2.08%	0.19%	-0.86%

(Informations SSgA, 13 juillet 2010)

Le prêt en papiers valeurs est perçu par State Street Bank and Trust Company comme „agent“, ce qui signifie que la partie adverse pour le CTF est le crédit respectif. State Street Bank and Trust Company, selon leurs propres déclarations, ne conclut des affaires de prêts qu'avec les créditeurs de première classe et elle surveille ceci constamment. Tous les prêts sont munis d'une garantie au comptant de 102 à 105% de la valeur marchande des papiers valeurs prêtés. La valeur marchande est surveillée journalièrement afin de préserver la marge de sécurité („mark to market“). Sa valeur dépend de la volatilité des papiers valeurs prêtés et elle s'élève cependant toujours à au moins 2%.

Avec ces dispositions, les exigences selon l'ordonnance sur les placements collectifs de la FINMA (KKV-FINMA) seront aussi satisfaites.

7 Explications sur d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Actifs

7.1.1 Créances envers l'employeur

Cette position concerne les contributions des salariés et de l'employeur pour le mois de décembre 2010, qui ont été versées en janvier 2011. A part cela, il n'y a pas d'autre placement auprès de l'employeur.

7.1.2 Créances

Créances	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Avoir impôt anticipé remboursable	249'795	287'671
Intérêts dus sur les prêts hypothécaires	0	15'146
Remboursement d'impôt à la source	2'950	0
Total des créances	252'745	302'817

L'avoir dû sur l'impôt anticipé est en principe versé durant le 1er trimestre 2011.

7.1.3 Compte de régulation actifs

Compte de régulation actifs	31.12.2010 CHF	31.12.2009 CHF
Versement fondation placement Turidomus (placements immobiliers)	1'776'431	1'654'188
Total compte de régulation actifs	1'776'431	1'654'188

Sur la base d'une information de la fondation de placement Turidomus, (demande soumise à l'assemblée des investisseurs), il est prévu que le bénéfice à distribuer pour 2010 s'élève à CHF 45 pour chaque part Casareal, respectivement CHF 43.50 pour chaque part Proreal. Le versement pour l'année sous révision (CHF 1'776'431) sera effectué pour le 31 mai 2011.

Passifs

7.1.4 Autres dettes

Pour ce qui est des autres dettes, il s'agit de factures qui n'ont pas encore été payées qui concernent l'exercice sous révision.

7.1.5 Compte de régulation passifs

Compte de régulation passifs	31.12.2010	31.12.2009
	CHF	CHF
Contributions pour le fonds de garantie	47'700	47'601
Régulations pour révisions et expertises	26'780	25'670
Régulation pour Management Fees et Global Custody	10'500	8'000
Autres régulations	3'666	2'638
Total compte de régulation passifs	88'646	83'909

7.2 Compte d'exploitation

7.2.1 Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces

Versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	2010	2009	Modif. par rapp.
	CHF	CHF	an précédent
Versements anticipés pour encouragement à la propriété de logement (LFEPL)	466'752	1'029'500	-562'748
Versements à la suite de divorces	173'921	0	173'921
Total versements anticipés LFEPL et versements à la suite de divorces	640'673	1'029'500	-388'827

En tout, 6 personnes (année précédente 10) ont fait usage de la possibilité d'un retrait anticipé LFEPL pour de nouveaux objets, respectivement des transformations. Les retraits anticipés pour amortisation d'hypothèques ont été suspendus le 31.12.2008 en raison du découvert existant. Cette restriction a été supprimée par le Conseil de fondation, lors de sa séance du 11.5.2010. En moyenne, CHF 77'792 (année précédente CHF 102'950) d'avoirs de vieillesse ont été retirés par anticipation pour la propriété de logements.

Le transfert d'une partie de l'avoir individuel de vieillesse aux institutions de prévoyance des conjoints divorcés a été effectué pour un total de 2 personnes (année précédente 0).

7.2.2 Charges d'assurance

Ce poste comprend les contributions de CHF 47'700 au fonds de garantie ainsi que la prime Stop-Loss de la Zürich Versicherung de CHF 49'116.

7.2.3 Frais de gestion du placement de la fortune

Frais de gestion du placement de la fortune	2010	2009	Modif. par rapp.
	CHF	CHF	an précédent
Coûts pour conseils en investissements	60'561	69'994	-9'433
Frais pour la comptabilité des papiers valeurs, respectivement Global Custody	19'798	16'517	3'282
Taxes séparées perçues pour placements indirects	60'735	34'526	26'209
Droits de timbres / remise chiffre d'affaires fédéral	78	459	-381
Frais de gestion des hypothèques des destinataires	6'083	6'311	-229
Total frais de gestion du placement de la fortune	147'255	127'807	19'448

A part ceci, il n'y a pas eu de coûts directs de gestion de la fortune. Pour les placements indirects, les coûts de gestion de la fortune sont généralement déduits de la Net Asset Value (NAV).

7.2.4 Frais d'administration

Frais d'administration	2010 CHF	2009 CHF	Modif. par rapp. an précédent
Frais de révision	22'060	22'785	-725
Honoraires d'experts	25'963	35'480	-9'517
Coûts de formation et frais Conseil fondation	40'833	40'461	372
Frais de gestion PFS AG	308'453	314'370	-5'917
Autres frais d'administration	21'336	17'873	3'463
Total frais d'administration	418'645	430'969	-12'324

Dans les frais de gestion de PFS est comprise la dépense extraordinaire de CHF 32'390 en rapport avec la liquidation partielle de la CGP.

Sur la base de 1'118 (année précédente : 1'040) assurés actifs et rentiers (sans les enfants), au 1^{er} janvier 2010, les frais d'administration s'élèvent à CHF 374 (année précédente : CHF 414) par destinataire.

Les autres frais d'administration comprennent CHF 8'036 frais d'impression et de traduction (année précédente: CHF 6'386), CHF 580 (année précédente: CHF 2'706) participation de la PGG aux séminaires de préparation à la retraite, CHF 5'195 (année précédente : CHF 8'781) pour autres taxes et impôts ainsi que l'investissement de CHF 7'525 pour le service News-Alert. Selon la décision du Conseil de fondation du 30 janvier 2003, la PGG participe aux séminaires de préparation à la retraite à raison de CHF 290 par participant.

8 Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a aucune demande de la part de l'autorité de surveillance.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Rétrocessions

Durant l'exercice sous révision, aucune rétrocession au sens de la décision du Tribunal fédéral (BGE 132 III 460) n'a été déclarée.

9.2 Liquidation partielle de la Caisse générale de pensions de SAirGroup (CGP)

Par son arrêté du 8 février 2010, le Tribunal fédéral a annulé en dernière instance les jugements du Tribunal administratif fédéral du 2 juillet 2009. Ainsi, toutes les plaintes contre la liquidation partielle de la CGP sont sans objet et la décision de l'année 2005 est devenue force de loi. A fin avril 2010, les destinataires qui sont sortis de la CGP ont reçu une lettre d'orientation directement de la CGP.

La Prévoyance professionnelle Gate Gourmet a conclu une convention avec la CGP qui règle le transfert collectif des fonds libres. Dans cette « convention sur le transfert collectif des fonds libres provenant de la liquidation partielle du 31.12.2003 », la PGG s'engage à transmettre la part des fonds libres aux personnes assurées, pour autant qu'elles aient quitté la PGG jusqu'au 30.6.2005 ou ont procédé à retrait de capital suite à leur retraite. Cette réglementation a tenu compte de la réduction de personnel d'alors.

Par lettre du 29 mars 2010, la CGP a informé sur la clôture de la liquidation partielle. concernant les 8.33% de droit de participation des prestations de libre passage individuelles cités

dans la „convention sur le transfert collectif des fonds libres provenant de la liquidation partielle du 31.12.2003 », que la fondation successorale devait obtenir, la CGP a effectué une correction. Le montant transmis a été majoré d'un intérêt ainsi que du revenu supérieur réalisé par les obligations de SAirGroup.

Le 30 avril 2010, la PGG a reçu la part collective lui revenant des fonds de liquidation, à savoir au total environ CHF 17.4 mio. (inclus le versement de CHF 0.2 mio effectué par la CGP le 30 août 2010 en faveur des retraités invalides dont le début de l'incapacité de travailler se situait avant 2003) dont tout juste CHF 2.0 mio. proviennent du revenu en plus indiqué ci-dessus.

Comme base pour la décision d'utilisation des fonds par le Conseil de fondation, l'expert en prévoyance de la PGG a établi une proposition de procédé d'utilisation des fonds libres. Pour l'évaluation de l'utilisation des fonds collectifs des personnes qui ne sont pas sorties avant le 30 juin 2005, il faut tenir compte de la situation financière actuelle de l'institution de prévoyance. La PGG présente une capacité de risque réduite pour sa stratégie de placement.

Selon la décision du 12 octobre 2005 de l'Office de la prévoyance professionnelle et des fondations du canton de Zurich, il a été convenu que la PGG doit « utiliser les fonds libres transférés en faveur du collectif des transférés de la CGP et préserver les droits acquis de ce groupe d'assurance ». Jusqu'à cette date, on supposait que les fonds libres seraient utilisés pour la constitution des réserves de fluctuation nécessaires. Depuis lors, l'effectif des assurés s'est cependant fortement modifié (nouvelles entrées, sorties, retraites, etc.), de sorte que ces fonds libres ne pouvaient plus être utilisés collectivement „en préservant les droits acquis du groupe d'assurés d'alors”.

C'est pourquoi, lors de sa séance du 22 avril 2010, le Conseil de fondation a décidé de répartir en principe individuellement le montant initial des fonds libres provenant de la liquidation partielle de la CGP, de 8.33%, aux prestations de libre passage individuelles des ayants droit. La part des fonds libres qui n'a pas été transmise individuellement est transférée dans la réserve de fluctuation. Ceci est aussi valable pour tous les montants inférieurs à CHF 500, qui n'ont pas été crédités, respectivement versés et restent dans l'institution de prévoyance.

Aux anciens assurés de la CGP qui sont encore assurés activement dans la PGG, leur part a été créditée sur leur compte individuel de contributions. A tous les anciens assurés de la CGP qui sont depuis lors retraités de la PGG, leur part personnelle a été transférée en tant que versement unique. A tous les destinataires qui, entre le transfert dans la PGG et leur sortie de la fondation jusqu'à fin mai 2010, leur part a été transmise, en tant que prestation de sortie supplémentaire, dans le courant du deuxième semestre 2010, à l'institution de prévoyance qu'ils ont indiquée

Les montants crédités ont été payés sans intérêt. En détail, les montants ont été répartis comme suit:

Répartition des fonds libres provenant de la liquidation partielle de la CGP	CHF
Comptabilisation comptes de prévoyance des actifs	5'855'524
Versements aux sortis et invalides	5'018'535
Versements aux retraités et survivants	4'507'940
Contribution aux coûts de la répartition, respectivement versement à la réserve de fluctuations de valeurs	2'024'086
Répartition totale des fonds libres provenant de la liquidation partielle de la CGP	17'406'085
Fonds libres qui n'ont pas encore été versés (obligations)	0
Apport total provenant de la liquidation partielle de la CGP	17'406'085

9.3 Révision impôt sur le chiffre d'affaires et impôt anticipé

En date du 23.12.2010, la PGG a reçu une lettre de l'Administration fédérale des impôts ESTV concernant la révision des impôts. La révision par le commissaire des impôts, Monsieur Jürg Däppen, a donné lieu entre autres aux remarques suivantes:

- a) L'achat MSCI Switzerland CTF (Actions suisses) de CHF 16'727'796.40 a été déclaré par la PGG comme transaction indigène. ESTV considère ceci comme achat d'un fonds étranger, qui entraîne le double impôt sur le chiffre d'affaires. La PGG est invitée à présenter les pièces justificatives correspondantes de SSGA.
- b) La PGG a demandé le remboursement de l'impôt anticipé d'un montant de CHF 14'036.05 sur les actions CTF MSCI Switzerland. Selon ESTV, ceci s'est fait à tort, de sorte que la PGG est invitée de virer à nouveau cet impôt remboursé à ESTV.

Concernant le point a), des discussions ont actuellement lieu entre ESTV et la conseillère juridique de SSGA, Lenz & Stähelin. Au cas où la différence d'impôt sur le chiffre d'affaires versée, elle s'élève à environ CHF 15'000 inclus intérêts moratoires.

Concernant le point b), la PGG a réagi et elle a reversé à ESTV les impôts anticipés reçus pour les années 2007 et 2008. En même temps, la PGG a précisé, par sa lettre du 29.12.2010 à l'Administration fédérale des impôts, qu'elle reverse les impôts anticipés remboursés pour les années 2007 et 2008 afin d'éviter d'éventuels intérêts moratoires, respectivement pour profiter d'un versement d'intérêts. Le paiement ne représente en particulier aucune reconnaissance de l'exigence que ESTV fait valoir. La PGG se réserve le droit de faire à nouveau valoir ces impôts anticipés dans le délai de trois ans, au moyen du formulaire 25.

En même temps, la PGG a demandé à ESTV de rédiger une décision formelle selon l'article 42 VStG en relation avec le remboursement des impôts anticipés des années 2007 à 2008.

Par sa lettre du 25.01.2011, ESTV a informé que plusieurs caisses se trouvent dans la même situation et que, avec un institut, la voie juridique sera engagée. La PGG serait ensuite informée de la décision. Jusqu'à ce jour, nous n'avons reçu ni information, ni décision de ESTV.

10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Le 18 novembre 2010, une plainte est parvenue à l'Autorité de surveillance contre la décision du Conseil de fondation relative à la répartition des fonds provenant de la liquidation partielle de la CGP d'attribuer la part supérieure à 8.33% des droits de participation des prestations de libre passage individuelles à la réserve de fluctuation de valeurs. Le 18 janvier 2011 - après audition du Conseil de fondation de la PGG - elle a rejeté la plainte.

Bericht der Kontrollstelle
an den Stiftungsrat der

Personalvorsorge Gate Gourmet Switzerland, Kloten

Als Kontrollstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang), Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten der Personalvorsorge Gate Gourmet Switzerland für das am 31. Dezember 2010 abgeschlossene Geschäftsjahr auf ihre Rechtmässigkeit geprüft.

Für die Jahresrechnung, Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten ist der Stiftungsrat verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Prüfung erfolgte nach den Schweizer Prüfungsstandards, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Grundsätze des Rechnungswesens, der Rechnungslegung und der Vermögensanlage sowie die wesentlichen Bewertungsentscheide und die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Bei der Prüfung der Geschäftsführung wird beurteilt, ob die rechtlichen bzw. reglementarischen Vorschriften betreffend Organisation, Verwaltung, Beitragserhebung und Ausrichtung der Leistungen sowie die Vorschriften über die Loyalität in der Vermögensverwaltung eingehalten sind. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen Jahresrechnung, Geschäftsführung und Vermögensanlage sowie die Alterskonten dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Betreffend der eingeschränkten Risikofähigkeit und dem Reservedefizit der Personalvorsorge der Gate Gourmet Switzerland verweisen wir auf die Erläuterungen im Anhang 6.3.

Zürich, 24. März 2011

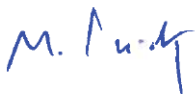
BDO AG



Serge Temperli

Leitender Revisor

Zugelassener Revisionsexperte



ppa. Marcel Frick

Zugelassener Revisionsexperte